



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DEC 3-1

**RECTORAT  
Direction des examens et concours (DEC)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES  
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premiers et seconds degrés ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;

Vu la circulaire n°2019-100 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Une session de test de sauvetage aquatique permettant l'obtention de la qualification au sauvetage aquatique est organisée au titre de l'année 2025 dans l'académie de Nantes.

**ARTICLE 2**

Le registre d'inscription est ouvert du lundi 27 janvier au vendredi 31 janvier 2025.

**ARTICLE 3**

Les inscriptions 2025 s'effectuent via le formulaire en ligne dédié, accessible sur le site de l'académie de Nantes (<http://www.ac-nantes.fr>, rubrique « Concours/Métiers/RH », « Certifications des enseignants », « Attestation de qualification au sauvetage aquatique »).

Les confirmations d'inscription, accompagnées des pièces justificatives demandées, devront être adressées par courriel à [dec.concours.certification@ac-nantes.fr](mailto:dec.concours.certification@ac-nantes.fr) pour le vendredi 7 février 2025.

**ARTICLE 4**

Le test de sauvetage aquatique se déroulera le mardi 25 février 2025.

**ARTICLE 5**

Le jury académique chargé d'apprécier le test d'aptitude de sauvetage aquatique permettant l'obtention de la qualification au sauvetage aquatique - session 2025 est constitué comme suit :

Présidente : Madame Soizic GUILON, IA-IPR EPS – Rectorat de l'Académie de Nantes

Membres : Monsieur Christophe CARPENTIER, IA-IPR EPS – Rectorat de l'Académie de Nantes

Monsieur Christopher VETTORI, professeur agrégé EPS – Université de Nantes (STAPS)

**ARTICLE 6**

Le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 14 octobre 2024

*Pour la Rectrice et par délégation,  
le Directeur des Examens et Concours*

**Jean-Eudes AYMER**